

Le Point
Publicité

Réservé aux abonnés

Un casino pour sauver le haras de Pompadour ?

Pour sauver leur patrimoine menacé, des élus de Corrèze aimeraient ouvrir un casino. Mais pour cela, il faut d'abord changer la loi...

Par Alix Vermande



Publié le 30/04/2023 à 15h00



🕒 Temps de lecture : 7 min



Alain Tisseuil est un peu superstitieux. Pour conjurer le mauvais sort, il touche la table de bois qui se trouve devant lui. Où se trouvera le futur casino ? « Je préfère ne pas encore en parler », répond le maire d'Arnac-Pompadour (Corrèze), qui espère voir un jour fleurir roulettes et machines à sous dans sa commune de 1 100 âmes. Ce n'est pas par goût de l'enfer du jeu que l'édile rêve d'un casino, mais plutôt par esprit compta-ble. Un casino assurerait des retombées fiscales confortables et permettrait de sauver le château et le haras national du village. Car l'endroit, un peu endormi, est exceptionnel.

Le domaine de 139 hectares est né d'un cadeau de Louis XV à sa favorite, la future marquise de Pompadour. Guère encline aux longs voyages depuis Paris jusqu'en campagne limousine, la jeune femme n'en a pas vraiment profité. Mais elle a tout de même eu la bonne idée de créer ce haras où naîtront les meilleures générations d'équidés. Aujourd'hui encore, le haras de Pompadour accueille quelques célébrités équines comme Mabrouk et Sami, deux chevaux offerts par Abdelaziz Bouteflika aux présidents de la République corréziens Jacques Chirac et François Hollande. La monture du Tulliste, un Barbe à la robe gris-marron, est choyée par Sébastien Dugast, enfant de Pompadour et fils de jockey. Pour le jeune trentenaire, travailler dans ces écuries royales aux box étroits est un privilège. « Le cheval, c'est la vie de Pompadour ! On résiste ! Et si ça doit passer par l'arrivée d'un casino, tant mieux », avance-t-il.

Le Point

Publicité



Patrimoine historique

Et il commence à y avoir urgence. L'État se désinvestit de ce patrimoine historique, conséquence d'une fusion en 2010 entre l'École nationale d'équitation et les Haras nationaux pour créer un Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE). L'organisation des 170 manifestations annuelles est désormais en péril. « L'État ne nous demande plus de financer ces activités. Les agents dédiés ne sont pas remplacés après leur départ en retraite, mais nous faisons de l'accompagnement de transition pour aider les associations locales à prendre le relais », explique Caroline Teyssier, directrice adjointe du site corrézien, prise entre le marteau et l'enclume...



La cheffe d'équipe arpente quotidiennement les différentes annexes du haras, auquel elle est très attachée. Elle désigne la route qui sépare le château et ses écuries du Puy Marmont, site de concours et de l'hippodrome, en face. Il y a aussi la « jumenterie » de Chignac, véritable nurserie du haras, située à quelques centaines de mètres. Des bâtiments édifiés à différentes époques au gré des envies des propriétaires du domaine.

ARCHIVES

Comment Deauville est devenu la capitale du hippisme

Cette forteresse, imposante de par ses tours coiffées en poivrière et originellement construite au XI^e siècle, doit surtout sa silhouette actuelle aux travaux menés à la Renaissance. Elle domine l'hippodrome et ses installations traditionnelles bientôt bicentennaires. Le potager du château, autre joyau de la Marquise, a lui été renommé Puy Marmont à la fin du XIX^e siècle. D'où sont notamment sortis de terre un pavillon d'honneur, une maréchalerie et un manège de monte. Leur architecture est similaire : sobre, d'inspiration à la fois classique et industrielle. C'est une véritable mosaïque patrimoniale pour les férus d'histoire avec un grand H.

Le Point

Publicité

L'opération casino, cette Arlésienne

Philippe Bombardier, président de la société de concours hippiques de Pompadour, est passionné par l'esprit du lieu. « Les cavaliers, ils adorent venir ici car, pour eux, ce sont des concours-vacances avec un esprit familial », assure-t-il. Pour défendre le domaine, le Limousin se démène. Nombre de manifestations, retombées économiques, coût de fonctionnement, l'ancien DRH du haras est intarissable. « L'État applique la même méthode qu'avec les petites lignes de chemin de fer qu'il veut fermer : fin de l'entretien, retard dans les travaux, puis on constate qu'il n'y a plus d'usagers et on ferme. » Lui aussi fait partie de l'opération casino, cette Arlésienne.

À LIRE AUSSI

Il donne sa jument, elle accouche d'un crack d'Auteuil

Le maire reste le mieux placé pour en parler. Depuis son élection en 2014, il a fait de ce projet son cheval de bataille. Pour éviter un nouveau psychodrame : « Nous avons déjà reçu un gros coup sur la tête en 2014 avec la fermeture du Club Med lié à l'équitation. Mais personne n'a vraiment anticipé que les activités du haras seraient elles aussi en péril. Nous avons été pris à la gorge. » Habitant Pompadour depuis plus de quarante

ans, il tutoie tout le monde et a su embarquer tout le village dans son rêve. Kinésithérapeute de la commune, beaucoup d'habitants sont passés entre ses mains. « Si nous ne faisons rien, le haras finira par être vendu, car l'IFCE n'a même plus pour mission d'entretenir le bâti », s'agace le maire.

Comme souvent, ce ne sont pas les idées qui manquent, mais les fonds. Alain Tisseuil s'est d'abord rapproché des collectivités locales, en vain. S'il a espéré un temps voir débarquer un potentiel mécène du Moyen-Orient ou des États-Unis, il préfère s'en remettre à l'idée d'un casino, qui « pourrait [leur] assurer une autonomie financière ». « Il nous faudrait environ 350 000 euros de fonctionnement par an, ça restera tendu, mais c'est jouable »... à condition de changer la loi. En effet, Arnac-Pompadour n'est pas une station thermale ou balnéaire, seules villes habilitées à accueillir un casino. Il est donc indispensable de modifier la loi d'installation des établissements de jeux. Pas une mince affaire. Sur quel critère ? Et pourquoi pas les chevaux ?

Le Point

Publicité

Mission sauvetage

Les parlementaires de la Corrèze détiennent la clef de la mission sauvetage. Sauf que l'affaire traîne. Depuis sept ans. Les deux députés corréziens ont remis une pièce dans la machine, fin novembre, en déposant une proposition de loi qui pourrait permettre « l'installation d'un casino dans une commune accueillant un établissement de l'Institut français du cheval et de l'équitation [IFCE] et ayant une attractivité particulière liée

à l'organisation de courses ou concours hippiques au rayonnement national ou international ».

La proposition, taillée pour autoriser Arnac-Pompadour à disposer d'un casino, permettrait aussi à Saumur, capitale française du cheval, d'être aussi éligible à ces nouvelles installations. « Les députés du Maine-et-Loire ont déposé la même proposition de loi », confirme Frédérique Meunier (LR), élue sur la deuxième circonscription du département limousin depuis 2017. Elle veut y croire. Une loi prévue pour 2024 devrait régler les centres de jeux à... Paris. « Il y aura une brèche pour proposer une évolution des critères au niveau national », explique-t-elle.

À LIRE AUSSI

En voiture ! au Haras national d'Uzès

Mais face à cette excitation collective, Philippe Bon aurait presque le mauvais rôle... Le délégué général des casinos de France estime que l'ajout d'un nouveau critère d'installation reste un sujet délicat, pour ne pas dire sacré. « Il n'y a rien eu de très concret depuis le début du XX^e siècle à part l'amendement Chaban en 1988. À l'époque, Jacques Chaban-Delmas s'était débrouillé pour faire installer un casino à Bordeaux avec un nouveau critère. » Qu'importe s'il faut attendre, les recettes fiscales pourraient grandement abonder le budget de la commune. Le calcul est assez simple : « Sur le produit brut des jeux, c'est-à-dire ce qu'il reste à la fin quand le casino a encaissé les mises et payé les gains, environ 15 % sont fléchés vers la commune. Sur la dernière saison, le produit brut des jeux était de 2,4 milliards d'euros. » Garant de la philosophie des casinos, le délégué général refuse une systématisation des établissements de jeux pensés comme des pompes à finance pour faire fonctionner d'autres outils. « Il faut conserver l'essence même de leur utilité : soutenir l'activité touristique », estime-t-il.

Voilà qui tombe bien, car dans cette commune, le tourisme est naturellement lié... à l'activité équine, rétorque Alain Tisseuil, qui estime à 20 millions d'euros les retombées économiques de la Cité du cheval, communes et départements alentour : hôtels, restaurants, logements Airbnb... des équipements surdimensionnés au regard de la démographie locale, c'est un peu Las Vegas au fond de la Corrèze, les casinos en moins.

À LIRE AUSSI

Ces pur-sang retraités valent de l'or

Cœuvrant depuis 1998 au cœur du village, Nicolas Boichot est un fin observateur mais aussi acteur de cet écosystème. Derrière son comptoir, il dispose d'une vue imprenable sur le château de Pompadour. La brasserie Les Remparts, ou « cantine du haras », est devenue une étape obligée pour cavaliers et touristes. « Les jours de concours, on peut monter jusqu'à 200 ou 250 couverts. Parfois, on est obligés de refuser du monde », raconte le Corrèzien qui est aussi... trésorier de la société des courses.

Xavier de Lassence, 73 ans, conserve de nombreux souvenirs des joyaux de la Marquise. « J'habitais dans les logements de fonction du haras car mon père en était le directeur de 1958 à 1970. Ça fait toujours un petit quelque chose », raconte-t-il en jetant des regards vers les bâtiments. Au terme d'une carrière d'éleveur équin en Creuse, à Bord-Saint-Georges, le retraité a tout vendu pour revenir vivre près du château de sa jeunesse. S'il se préoccupe du destin de la Cité du cheval, il se montre plus prudent que bien des acteurs du projet, qui font mine d'espérer. Peut-être plus pragmatique, tout simplement.

PUBLICITÉ



LA MAISON LEPAGE PRESENTE LES BIJOUX VENUS

[Découvrir Plus](#)

 LEPAGE - Sponsored

Ce que dit la loi

Selon la loi du 15 juin 1907 et la loi du 5 janvier 1988, dit « amendement Chaban », l'exploitation des casinos en France est réservée aux stations balnéaires, thermales et climatiques, ainsi qu'à la principale ville touristique des agglomérations de plus de 500 000 habitants disposant d'une scène artistique (théâtre, opéra, etc.) financée pour plus de 40 % par l'agglomération. Le casino doit ex-

exploiter trois activités différentes : jeux, restauration et une activité en lien avec la culture ou le domaine artistique. Celle-ci peut prendre des formes très diverses comme le cinéma de la commune ou un festival.

LA RÉDACTION DU POINT VOUS CONSEILLE

- [L'incroyable guerre des chevaux clonés](#)
- [Hippisme : Camille Levesque, héritière et prodige de l'étrier](#)

SOCIÉTÉ


3 Commentaires

Alix23

Écrire un commentaire (2 000 caractères maximum)

0 / 2000

M'alerter lors de la publication de ma réaction

 [Voir les conditions d'utilisation](#)

Je publie

Par Suissandes le 01/05/2023 à 11:57

Il faut sauver ce petit bijou et ce magnifique haras. Quelle tristesse ce serait de perdre ce savoir-faire et la magie du haras de Pompadour !

Par et bien le 01/05/2023 à 10:34

Un pays qui s'appauvrit à la vitesse grand V, ce que l'on peut constater dans presque tous les domaines, ne peut plus sauvegarder les sites témoins de son Histoire. Et "les français " qui revendiquent le droit à la paresse, alors...

Domage pour ce si joli bourg et les amis des chevaux.

Par Pffft le 01/05/2023 à 09:40